

Risque d'une année sabbatique après la L3 ?

Par **Lorita**, le **23/03/2010** à **21:50**

Je cherche des avis auprès de vous parce que je me pose beaucoup de questions et je suis un peu perdue.

Je suis actuellement en licence 2 de droit et les études se passent bien. J'ai de bonnes notes, je passe ma vie à bosser et j'aime beaucoup ce que je fais.

J'ai pour ambition, si je le peux d'être notaire ou avocate (mais je penche plus pour le premier)..des professions par concours ou examens en fait.

Seulement pour diverses raisons (santé (et donc une envie de profiter de la vie), relations, améliorer mes niveaux de japonais et anglais) je suis en train d'envisager de partir 1 an au Japon par le biais du visa vacances-travail. Je précise tout de suite que je ne suis pas un stéréotype de fan droguée aux mangas ou groupes de rocks japonais, ni même une fan absolue de la tradition historique... j'ai accompli plusieurs voyages en ce pays et y ait rencontré des gens fabuleux, qui m'ont à chaque fois donné envie d'en redécouvrir plus sur ce pays.

Je suis parfaitement au courant que cela n'entre absolument pas dans la logique de mon avenir. Je compte reprendre mes études après cette année sabbatique, donc un M1 notarial probablement puis en M2 ou le concours si le dossier ne suit pas. Seulement, j'ai de gros doutes concernant l'après, lorsque je me retrouverai fasse à un éventuel employeur (ou même pour la candidature aux M2). Est-ce un risque trop gros à prendre que ce voyage ? Les inconvénients concernant mon futur emploi sont-ils réellement à craindre ? J'ai parlé à des enseignants de M2 notarial et ils m'ont expliqué que leurs critères de choix de sélection étaient dans l'ordre : quelqu'un qui a un notaire dans sa famille, les parcours atypiques, quelqu'un ayant réalisé beaucoup de stages, de bons résultats.

S'il n'y avait que le dossier nécessaire pour pouvoir mener au métier de notaire, mes doutes ne seraient plus car je ne pense pas pouvoir justifier une telle absence, ce qui est parfaitement logique ! Mais savoir qu'il existe toujours le biais des concours change quelque peu la donne.. après ce qui me fait peur, c'est en ce qui concerne la vraie entrée sur le monde du travail. Vont-ils s'intéresser une fois que je serai sortie de l'école d'avocat ou du centre de formation pour notaire au fait que je sois partie un an à l'étranger entre la L3 et mon M1 (je tenterai quelques contacts avec des cabinets sur place dans l'espoir de toujours "rajouter" cela sur mon CV, mais j'ai parfaitement conscience de la probabilité proche de 0 d'obtenir une réponse favorable, un niveau de L3 n'intéressant pas...) ? Ca peut sembler un peu "petit" de s'intéresser à une telle chose arrivé à un tel niveau mais bon, à notre époque je crains que celui qui se démarque trop n'est pas forcément vainqueur.

Je cherche uniquement vos avis sur ce point du handicap que cela peut provoquer. Vous vous doutez que j'ai mes raisons pour désirer un tel projet (et il n'y a pourtant pas plus terre-à-terre que moi, vous pouvez me croire..je trouve cela extrêmement stupide moi-même mais il y a toujours ce sentiment de "je ne veux rien regretter" qui traîne quelque part) mais, il ne s'agit

pas d'une fin en soit. Je ne veux à aucun moment abandonner mes études que j'aime, ni vivre dans un autre pays..mais peut être ai-je besoin d'une petite pause avant de me retrouver une bonne fois pour toute dans ce monde très particulier du droit français, sachant que je ne vois pas quand je pourrais projeter un tel projet si ce n'est pas après ma licence... Merci. Oh j'ai lu un autre sujet se rapprochant de ma question, mais je me suis permis d'en créer un. N'hésitez pas à les regrouper si vous trouvez que c'est préférable !

Par x-ray, le 25/03/2010 à 10:05

Bonjour Laura,

Je vais te répondre, du moins te donner mon avis. Cependant, quoique l'on puisse te dire ici, il n'appartiendra évidemment qu'à toi de décider...

J'ai 38 ans, j'ai fait des études de droit, avec la certitude que je serais enseignant-chercheur. La vie en a décidé autrement, et je suis aujourd'hui contrôleur d'aérodrome, ce qui n'a plus rien à voir avec le droit. Je prends encore mon pied à lire un manuel de constit ou de science po de temps à autre, ce qui fait mourir de rire mon entourage. Tout ça pour dire quoi ? A regarder autour de moi, je peux te dire que rare sont les parcours linéaires. Mon meilleur pote a un DESCF et ne fait pas de compta, le parrain de ma fille a un Master en Optique appliquée aux laser et est comme moi contrôleur aérien...Or tous, à ton âge, nous avons la certitude que nous serions enseignant, expert comptable ou physicien. Autrement dit, aujourd'hui tu veux être notaire, mais qui sait ? Toi même, tu te laisses d'autres portes ouvertes dans ton message (concours, avocat...)

Surtout, ce que l'on ne fait pas lorsqu'on est étudiant, il est rare (même si cela peut arriver) qu'on le fasse plus tard. En tant que notaire, tu t'imagines fermer ton étude un an pour partir au Japon ! C'est la mort assurée, impossible. Donc si tu ne le fais pas maintenant, tes chances de le faire plus tard seront faibles.

Enfin, voyager ouvre l'esprit. Moi qui ne suis pas recruteur, je peux te dire que l'on préférera toujours quelqu'un qui a vécu, qui s'est frotté au réel, qu'un bon petit soldat tout lisse qui ressemble comme deux goûtes d'eau à son collègue.

Si tu es capable de valoriser cette année sabbatique, et bien n'hésite pas. Mais fait quelque chose de constructif au Japon (bosse à mi-temps, va à la fac faire du droit japonais...) afin qu'au cours d'un éventuel entretien à venir, tu sois capable d'expliquer en quoi cette année n'a pas été inutile. Tu peux aussi suivre des cours à distance en France pour rester en contact avec le droit, et démontrer que tu n'as pas joué les touristes, que tu n'es pas larguée par un an d'absence.

Pour terminer, je peux te dire que parfois, ce qui apparaît comme contraire, selon toutes vraisemblances, à l'ordre des choses, peut se révéler bien constructif à terme. Si tu regrettes toute ta vie de ne pas l'avoir fait, est-ce que tu seras équilibrée, souriante, dynamique dans ton futur travail ? Si tu le fais et que tu en tires de la joie, celle-ci ne t'accompagnera-t-elle pas pour la suite ? Et puis, rien ne dit qu'en restant ici tu seras prise en Master 2 Notariat. Tu auras mis toutes les chances de ton côté, tu n'auras pas fait ton voyage, et paf !! on ne te prends pas. Tu imagines à quel point tu vas être dégoûtée.

Donc, moi je te dis : Fonce !

Baibai

Par **Lifeissogood**, le **27/08/2010** à **02:13**

salut !

je vois que tu m'as l'air un peu perdue, je l'étais aussi et j'ai décidé de prendre une année de césure malgré tout ce qu'on me disait...

je vais te donner mon avis, qui va en faire raler certains c'est sur

Au début, c'était pour chercher un stage et faire un volontariat, faire autre chose que du droit, et au final j'ai travaillé dur, j'ai mis de l'argent de côté et je suis partie faire un grand voyage, j'ai appris une langue que je maîtrise j'ai participé à une mission humanitaire et c'était génial

alors oui, les bons élèves et gens carriéristes te diront, c'est pas bien, tu perds une année, blabla

mais tu ne perds rien, tu y gagnes, le voyage c'est comme une seconde école, tu apprends sur toi, sur la vie, les gens, tu t'ouvres l'esprit, c'est la plus belle expérience de ma vie et de faire un break (parce que j'avais bcp de problèmes familiaux) m'a fait vivre pleinement

si tu ne voyages pas aujourd'hui, quand le feras tu? Après un master 2 c'est pas une idée meilleure bien au contraire tu seras toute fraîche, sortie des études pour attaquer un boulot et la tous tes rêves?? tu pourras pas les réaliser!

on est jeunes, dispo, en soif de découverte et d'aventure quand bien même ça fait pas bien sur un cv!

la vie ne se résume pas à un cv et ça tu le vois que quand tu sors de ta routine, tu seras grandie et bien responsable

prendre une gap year c'est loin d'être une année sabbatique, j'ai réalisé bcp de choses, bcp plus qu'à la fac où je me contentais d'être une étudiante bien studieuse avec ses mentions, ses super diplômes et autres vantardises universitaires

quand tu seras avocate, qui se préoccupera de savoir si tu t'es pris une année de césure?

Je reprends mes études de droit, en master 1 droit des affaires, je la bosserai et je postulerai comme tout étudiant à un master 2 et je ne pense pas que ce sera un pb tant que tu peux te justifier. D'autant que tu reprendras en Master 1 donc tu as repris les bases

vis, et fonce oui! la vie est trop courte pour avoir peur et si tu n'es pas sûre de ton orientation mieux vaut se laisser du temps y réfléchir tout en rentabilisant son année (et encore parler de rentabilisation même si je l'utilise... Me fait hérissier les poils)

j'ai rencontré bcp d'étudiants anglosaxons, américains, canadiens, espagnols et au contraire dans ces pays on les pousse à réaliser des projets perso, humanitaire ou des stages à l'étranger quitte à "perdre" une année

se dire que c'est une année perdue, je me suis bien rendue compte, c'est typiquement français, et les jeunes et moins jeunes avec qui j'en parlais, étaient interloqués lorsque je leur

disais qu'en france, les années de césure a la fac ou en ecole etaient mal vus...

la vie est belle, realise ton reve, tu es jeune